

Figure 349 : Schéma d'implantation associé aux enjeux liés aux mammifères « terrestres »
(Source : ENVOL ENVIRONNEMENT)

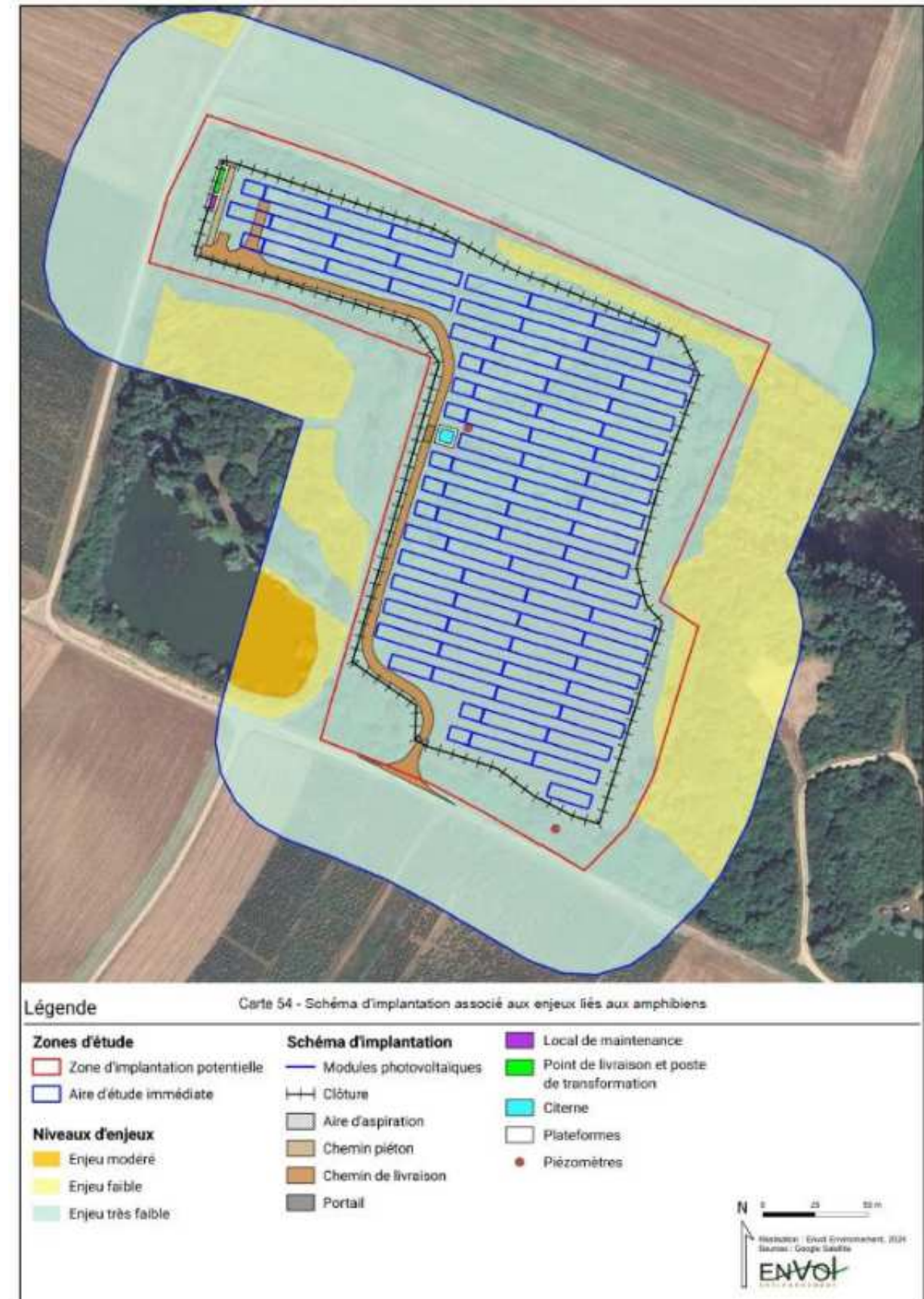


Figure 350 : Schéma d'implantation associé aux enjeux liés aux amphibiens
(Source : ENVOL ENVIRONNEMENT)

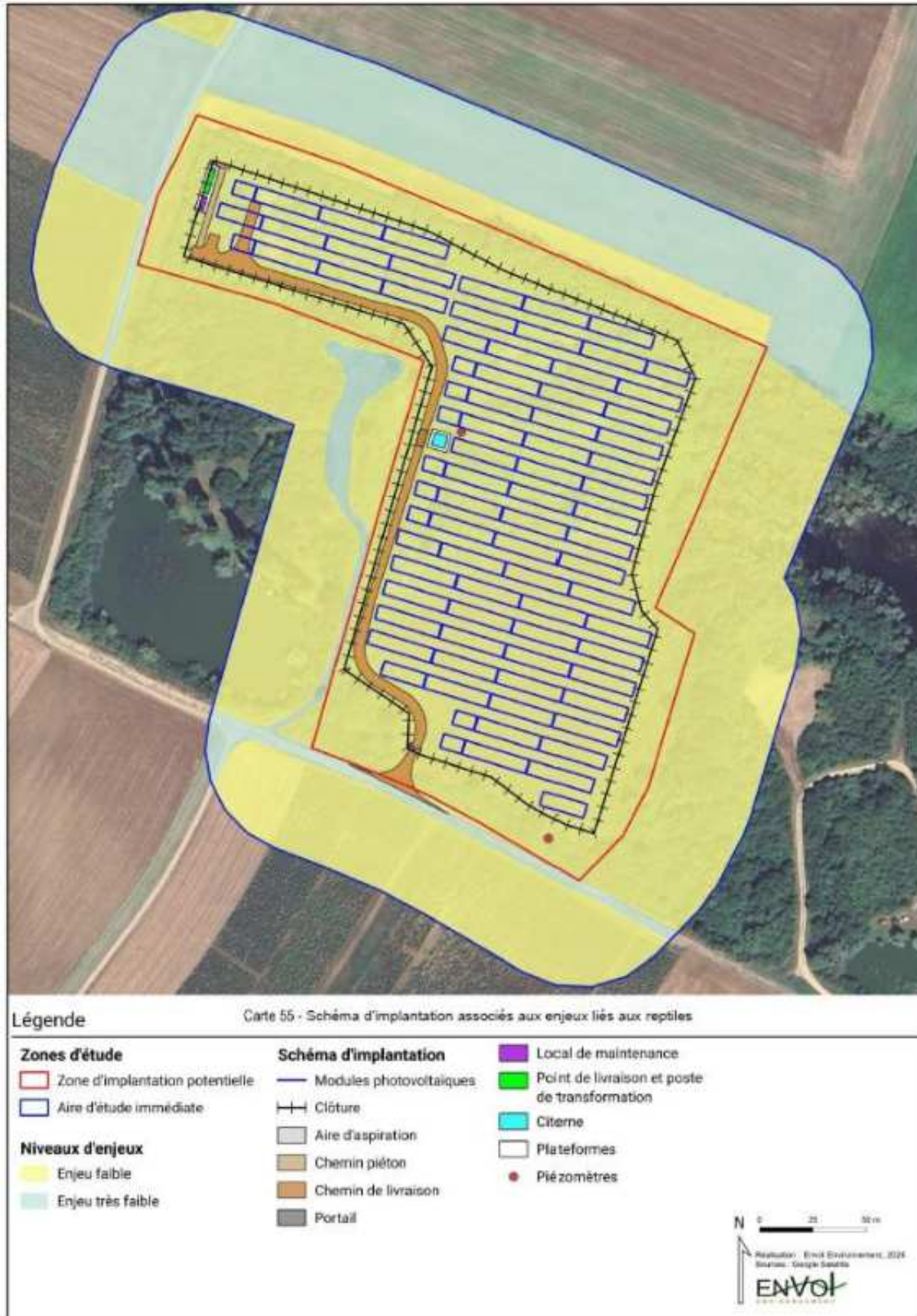


Figure 351 : Schéma d'implantation associés aux enjeux liés aux reptiles
(Source : ENVOL ENVIRONNEMENT)

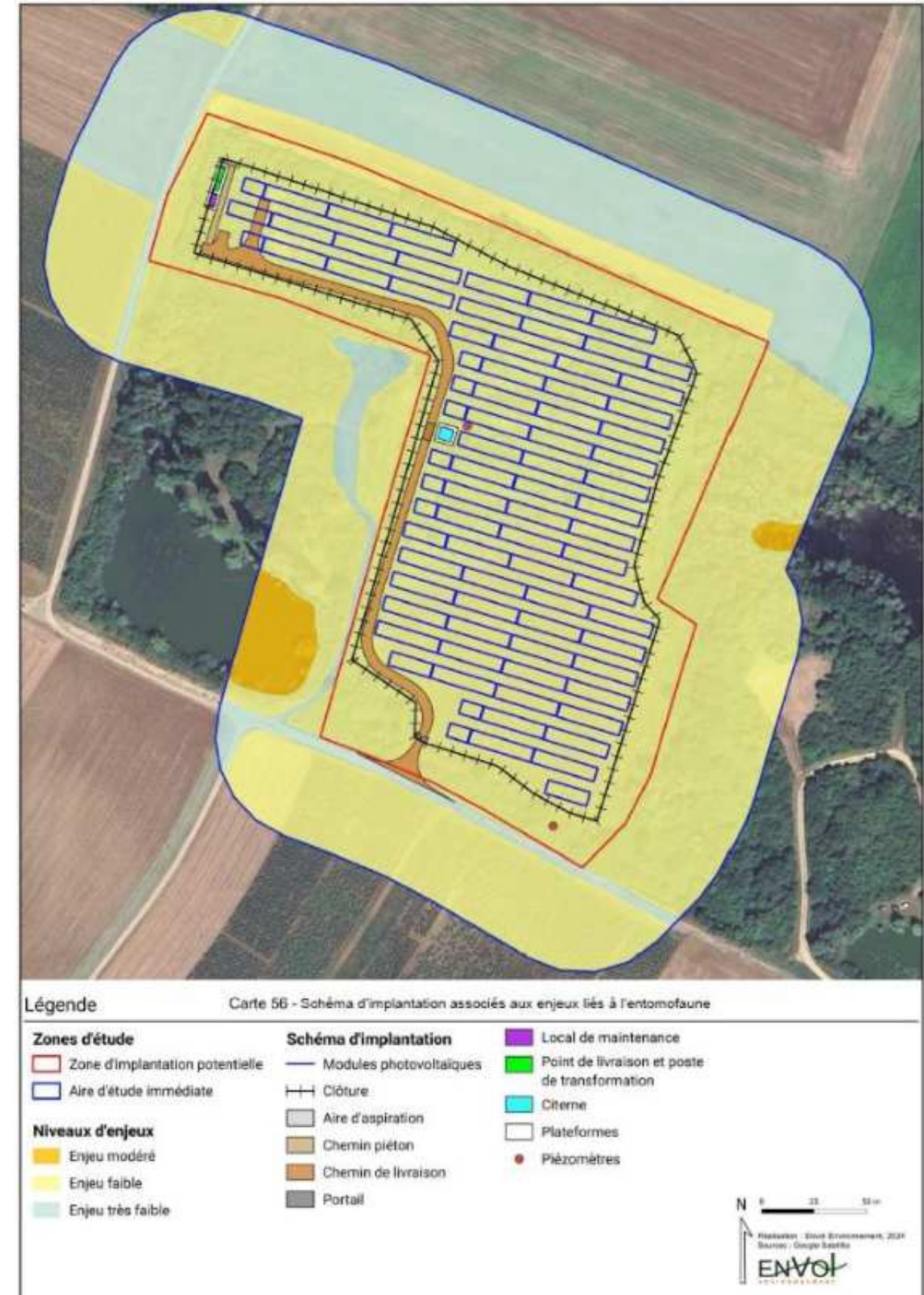


Figure 352 : Schéma d'implantation associés aux enjeux liés à l'entomofaune
(Source : ENVOL ENVIRONNEMENT)

II. 3. 1. Étude des incidences NATURA 2000

II. 3. 1. 1. Introduction

L'évaluation des incidences est un outil de prévention des atteintes aux objectifs de conservation des sites N2000 ; elle constitue avant tout une démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du projet :

- Est ciblée sur les habitats naturels, habitats d'espèces et espèces pour lesquels les sites Natura 2000 ont été créés.
- Est proportionnée à l'importance du projet et aux enjeux de conservation des habitats et espèces en présence.
- Est conclusive : l'évaluation des incidences doit être conclusive sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.

L'évaluation des incidences du projet sur les sites Natura 2000 se réalise au sein de l'aire d'étude éloignée. Ce périmètre de 5 kilomètres permet de prendre en compte les éventuels déplacements des espèces patrimoniales mentionnées dans les zones Natura 2000.

Ainsi cette étude a pour but de présenter successivement :

- une description du projet, accompagnée d'une carte de situation du projet par rapport au réseau des sites Natura 2000 retenus pour l'évaluation.
- une analyse de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces pour lesquels le ou les sites concernés ont été désignés et les objectifs de conservation identifiés dans les documents d'objectifs établis pour ces sites.
- une analyse démontrant si le projet a ou non des effets directs ou indirects, temporaires ou permanents, sur l'état de conservation des habitats et des espèces pour lesquels les sites ont été désignés.
- les mesures envisagées, le cas échéant, par le maître d'ouvrage pour supprimer ou réduire les conséquences dommageables du projet sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces du ou des sites concernés, pendant ou après sa réalisation, ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes.
- une conclusion sur l'atteinte portée ou non par le projet ou le programme à l'intégrité du site Natura 2000.

II. 3. 1. 2. Le site Natura 2000 au sein de l'aire d'étude éloignée

Présentation

Natura 2000 a pour objectif de préserver la diversité biologique en Europe en assurant la protection d'habitats naturels exceptionnels en tant que tels ou en ce qu'ils sont nécessaires à la conservation d'espèces animales ou végétales. Les habitats et espèces concernés sont mentionnés dans les directives européennes « Oiseaux » et « Habitats ».

Natura 2000 vise à construire un réseau européen des espaces naturels les plus importants. Ce réseau rassemble :

- Les **zones de protections spéciales ou ZPS** relevant de la Directive « Oiseaux ».
- Les **zones spéciales de conservation ou ZSC** relevant de la Directive « Habitats ».

La mise en place d'un site Natura 2000 se décompose en trois volets :

- La **désignation du site** est établie par un arrêté ministériel après une consultation locale.
- Un **document d'objectifs** organise, pour chaque site, la gestion courante.

- Les **projets d'aménagement** susceptibles de porter atteinte à un site Natura 2000 doivent faire l'objet d'un volet complémentaire d'analyse préalable et appropriée des incidences.

L'intégration d'un espace naturel à ce réseau fait l'objet d'une désignation précédée d'une phase d'inventaire : l'inventaire des zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) conduit à la désignation des ZPS, l'inventaire puis la proposition de sites d'importance communautaire (SIC) conduit à la désignation des ZSC.

En France, la gestion courante du patrimoine naturel justifiant la création de ces sites résulte d'une démarche contractuelle : c'est la démarche du document d'objectifs. La mise en œuvre des actions de gestion découlant du document d'objectifs, est le fruit d'accords passés entre l'État et les gestionnaires du territoire comme les agriculteurs, les forestiers, les communes... Cette gestion qui porte sur des centaines de milliers d'hectares en France ne consiste pas à ajouter un dispositif d'interdictions. Pour atteindre les objectifs de Natura 2000, il s'agit de concilier, dans chaque site, la conservation des habitats naturels et les activités socio-économiques. Ainsi Natura 2000 contribue au soutien des activités locales et aux projets territoriaux tout en s'inscrivant dans un contexte de développement durable.

Les projets d'aménagements susceptibles d'avoir un effet sur un site Natura 2000, restent instruits selon les procédures classiques. Cependant, certaines de ces procédures (incidence loi sur l'eau, étude ou notice d'impact, site classé...) prévoient que les projets doivent contenir un volet d'analyse préalable et appropriée des incidences sur Natura 2000. Cela permet à l'Etat, avant de statuer, d'évaluer précisément l'impact du projet et de s'assurer que la conservation du site n'est pas menacée.

Les sites N2000 identifiés

Au sein de l'aire d'étude éloignée, deux zones Natura 2000 sont présentes : une ZSC « Les habitats naturels de l'arrière Côte de Beaune » et une ZPS « Arrière Cote de Dijon et de Beaune ».

Tableau 84 : Synthèse des zones Natura 2000 présentes au sein de l'aire d'étude éloignée

(Source : ENVOL ENVIRONNEMENT)

Figure 78 - Synthèse des zones Natura 2000 présentes au sein de l'aire d'étude éloignée		
Numéro de la zone	Intitulé de la zone	Situation par rapport à la zone d'implantation potentielle
Zone Spéciale de Conservation (1 entité)		
FR2600973	LES HABITATS NATURELS DE L'ARRIERE COTE DE BEAUNE	3,2 km au nord-ouest
Zone de Protection Spéciale (1 entité)		
FR2612001	ARRIERE COTE DE DIJON ET DE BEAUNE	2,7 km à l'ouest

II. 3. 1. 3. Description du site Natura 2000 « Les habitats naturels de l'arrière Côte de Beaune » (FR2600973)

Description de la zone

« Ce site se caractérise par un ensemble de formations pionnières installées sur dalles rocheuses ou sur éboulis, de pelouses sèches à très sèches, de fruticées mésophiles à prunellier et à buis, et de forêts remarquables : la rare et " montagnarde " hêtraie à tilleul d'ubac, la hêtraie neutrophile à mélisse uniflore et aspérule odorante (souvent remplacée par un sylvo-faciès de la chênaie-charmaie), la chênaie pubescente, la forêt de ravins sur blocs et les chênaies-charmaies calcicoles.

Les pelouses sèches et les fruticées constituent un ensemble remarquable sur sols calcaires occupant les plateaux et hauts de pentes. Les plus grands ensembles de pelouses sont présents sur les secteurs de Nantoux, Bouze et Pommard et occupent également de belles surfaces sur les Monts de Rème, de Rome-Château et Julliard, la Montagne des Trois Croix et le plateau de Santenay). Certaines sont d'intérêt majeur : pelouses à Liseron cantabrique (Auxey-Duresses), sur cailloutis (Meloisey), marneuses (Saint-Romain et Vauchignon), de corniche (Santenay).

Les conditions de sols et d'exposition chaude sont favorables au maintien d'espèces sub-méditerranéennes qui atteignent ici leur limite géographique nord en Bourgogne : Liseron cantabrique, Erable de Montpellier (dont la station la plus septentrionale est à Meloisey), Coronille faux-séné, Fauvette orphée, Pouillot de Bonelli... Le maintien de ces pelouses est nécessaire dans le réseau des pelouses au plan national en raison de leur position favorisant les échanges entre le Nord-Est et le Sud de la France.

Les falaises calcaires constituent un élément fort et original du site. Discontinu et souvent de faible étendue, cet habitat est essentiellement localisé dans la Vallée du Rhoin à Bouilland, à Cormot-Vauchignon et sur les bords de la dépression de Saint-Romain, et secondairement en contrebas de la Montagne des Trois Croix et du Mont de Rome-Château. Il abrite des plantes adaptées à des conditions écologiques extrêmes et, de ce fait, très rares en Bourgogne comme le Daphné des Alpes. C'est aussi le lieu de nidification du Faucon pèlerin et du Grand Duc, notamment à la reculée de Vauchignon, dans la Combe à la Vielle ou les Roches du Châtelet.

Les éboulis sont présents sur le versant occidental de la Montagne des Trois Croix. Les dalles rocheuses et les corniches occupent de petites surfaces, très localisées sur les falaises et les affleurements rocheux du secteur de Nantoux. Des espèces rares et protégées en Bourgogne y sont recensées comme l'Anthyllide des montagnes, le Laurier des Alpes, ainsi que l'Ibérus intermédiaire.

La carrière souterraine de la Grande Chaume située sur le plateau de Santenay est un site majeur pour l'hivernage des chauves-souris en Côte-d'or, parmi lesquelles quatre espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitat. Tout comme les quatre cavités fusionnées en 2018 situées à Meursault, Pulligny-Montrachet, Paris l'Hopital et Antheuil. La cavité de Meursault et le gouffre du Bel Affreux sont de cavités historiquement fréquentées par le Minoptère de Schreibers sur l'ensemble de son cycle de vie. Certaines cavités étaient des zones d'hivernation pour le Rhinolophe Euryale. »

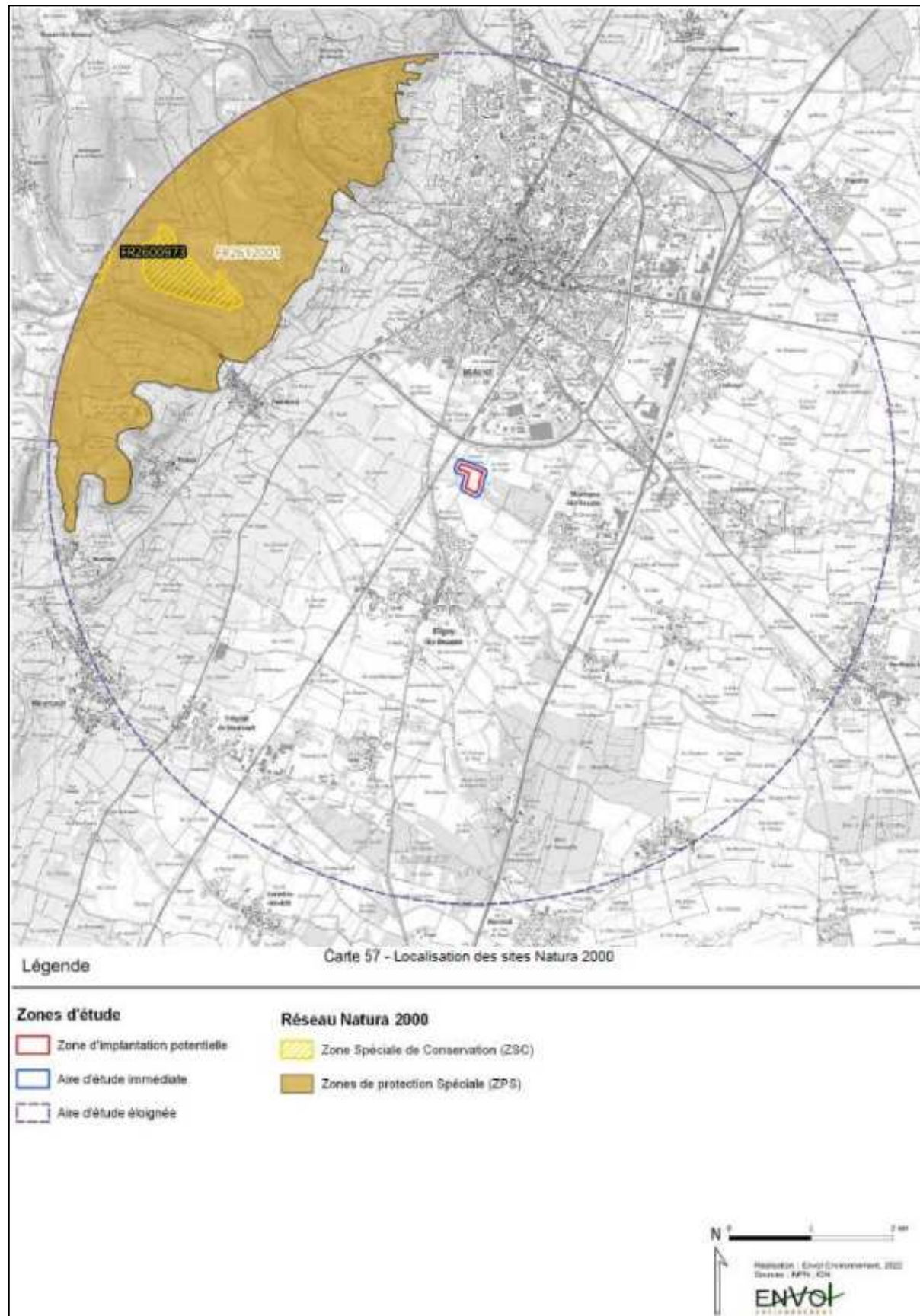


Figure 353 : Localisation des sites Natura 2000
(Source : ENVOL ENVIRONNEMENT)

Habitats et espèces cibles

Tableau 85 : Espèces visées à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore » présentes au sein de FR2600973

(Source : ENVOL ENVIRONNEMENT)

Figure 79 - Espèces visées à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore » présentes au sein de FR2600973	
Espèces	Présence au sein de l'aire d'étude immédiate
Chiroptères	
Barbastelle d'Europe	X
Grand Murin	X
Grand Rhinolophe	-
Minioptère de Schreibers	-
Murin à oreilles échancrées	-
Murin de Bechstein	-
Petit Rhinolophe	-
Entomofaune	
<i>Coenagrion mercuriale</i>	-
<i>Lycaena dispar</i>	-
<i>Euphydryas aurinia</i>	-
<i>Euphydryas maturna</i>	-
Ichtyofaune	
Chabot commun	-

Tableau 86 : Habitats d'intérêt communautaire à l'origine de la désignation du site FR2600973

(Source : ENVOL ENVIRONNEMENT)

Figure 80 - Habitats d'intérêt communautaire à l'origine de la désignation du site FR2600973	
Code N2000	Intitulé de l'habitat générique
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranuncullion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i> (0,9 ha)
5110	Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (Berberidion p.p.) (0,3 ha)
5130	Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires (1,31 ha)
6110	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi * (3,15 ha)
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables) (531,92 ha)
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>) (0,03 ha)
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnards à alpin (0,51 ha)
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>) (13 ha)
7220	Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion) * (0,1 ha)
7230	Tourbières basses alcalines (1,31 ha)
8130	Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles (0,3 ha)
8160	Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard * (0,54 ha)
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (0,61 ha)
8310	Grottes non exploitées par le tourisme (0,1 ha)
9130	Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum (452,65 ha)
9150	Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion (373,93 ha)
9160	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli (2,82 ha)
9180	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion * (53,9 ha)
91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) * (25,06 ha)

* Habitats prioritaires
Les habitats surlignés ont été observés sur site.

II. 3. 1. 4. Description du site Natura 2000 « Arrière Côte de Dijon et de Beaune »
FR2612001

Description de la zone

« Ce secteur accueille plus de 1/3 de la population nicheuse bourguignonne de Faucon pèlerin, et le Circaète Jean-le-Blanc est régulièrement présent sur la côte et l'arrière côte (quelques couples nicheurs en Bourgogne et de 1 à 5 pour cette zone).

Les espèces forestières (pics essentiellement) présentent des densités plus faibles que dans les autres ZPS à dominance forestière. Les combes exposées au Nord sont cependant favorables au Pic noir. À noter la petite population de Chouette de Tengmalm isolée de la population châillonaise dans les massifs de l'Arrière côte.

Les espèces rupestres sont assez bien représentées et l'on peut noter un retour du Grand-Duc d'Europe depuis quelques années. »

Espèces cibles

Tableau 87 : Espèces visées à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore » présentes au sein de FR2612001

(Source : ENVOL ENVIRONNEMENT)

Figure 81 - Espèces visées à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore » présentes au sein de FR2612001	
Espèces	Présence au sein de l'aire d'étude immédiate
Oiseaux	
Aigle botté	-
Alouette lulu	X
Bondrée aplivore	-
Busard cendré	-
Busard Saint-Martin	-
Chouette de Tengmalm	-
Cigogne blanche	-
Cigogne noire	-
Circaète Jean-le-Blanc	-
Engoulevent d'Europe	-
Faucon pèlerin	-
Grand-duc d'Europe	-
Grue cendrée	-
Martin-pêcheur d'Europe	X
Milan noir	X
Milan royal	-
Œdicnème criard	-
Pic cendré	-
Pic noir	-
Pie-grièche écorcheur	X

II. 3. 1. 5. Incidences sur les habitats naturels, la flore et la faune

Les habitats et les espèces floristiques

Malgré la présence de deux habitats d'intérêt communautaire au sein de la zone du projet et également au sein de la ZSC, il n'est pas attendu d'incidence sur ces habitats. En effet, du fait de l'interdistance entre la ZSC et la zone du projet, il n'existe aucune connexion entre les habitats déterminants de la ZSC et ceux observés lors de l'état initial.

L'entomofaune, l'ichtyofaune

De par l'absence de contacts d'individus des espèces d'entomofaune, et d'ichtyofaune citées dans le tableau, on peut conclure en l'absence d'incidences sur le site Natura 2000 FR2601012 « Les habitats naturels de l'arrière Côte de Beaune ».

Les chiroptères

Deux espèces d'intérêt communautaire ont été recensées au sein du secteur d'étude. Il s'agit de la Barbastelle d'Europe et du Grand Murin. Elles sont toutes les deux mentionnées au sein de la ZSC « Les habitats naturels de l'arrière Côte de Beaune ».

La Barbastelle d'Europe possède un rayon de dispersion très limité autour de son gîte (environ 5 kilomètres). Malgré ce rayon de dispersion, les chances de rencontrer des individus de la ZSC sont relativement réduites. En effet, cette espèce apprécie les continuités d'éléments arborés pour se déplacer. Or entre le site N2000 et la zone du projet, on décèle de grands espaces sans éléments boisés, ce qui provoque une rupture. Le Grand Murin a, quant-à-lui, un rayon de dispersion plus vaste (entre 10 à 15 kilomètres de son gîte). Il est donc envisageable que des individus contactés au sein de la zone du projet proviennent de la ZSC. Pour rappel, l'espèce a été contactée lors des transits automnaux et de la mise-bas. Cependant, il n'a montré aucun intérêt pour la zone du projet. De plus, l'état initial a pu démontrer que le site d'étude constitue principalement un secteur de transit.

Par ailleurs, la mise en place des différentes mesures citées ci-dessous permet de réduire significativement les incidences sur ces espèces. Ainsi, aucune incidence significative n'est attendue.

Mesures mises en place pour les chiroptères

Plusieurs mesures proposées permettent de réduire le risque de destruction d'individus :

- Mesure E n°7 : Choix du site du projet photovoltaïque**
- Mesure E n°8 : Choix de l'implantation du projet photovoltaïque et de ses voies d'accès**
- Mesure E n°10 : Éviter les perturbations nocturnes**
- Mesure R n°20 : Conservation d'espaces ouverts entre les rangées de panneaux**
- Mesure R n°21 : Conservation de milieux buissonnants**
- Mesure R n°24 : Balisage préventif et mise en défens des zones sensibles**
- Mesure R n°25 : Mise en place d'un suivi écologique de chantier**

L'avifaune

Lors de l'état initial, ce sont 4 espèces d'intérêt communautaire qui ont pu être contactées. Toutes sont inscrites au sein de la ZPS « Arrière Côte de Dijon et de Beaune ». Pour l'Alouette lulu, la Pie-grièche écorcheur et le Martin-pêcheur d'Europe, ce sont des espèces qui ont peu de capacité de dispersion lors de la période nuptiale. Les espèces rencontrées ne proviennent donc probablement pas de la ZPS précédemment citée. Par contre, il est possible que le Milan noir provienne de cette dernière et soit venu chasser au-dessus du site d'étude. Cependant au regard des caractéristiques du type de projet et du niveau d'impact précédemment définis, nous n'attendons pas d'incidence sur cette espèce.

Mesures mises en place pour l'avifaune

Plusieurs mesures proposées permettent de réduire le risque de destruction d'individus :

- Mesure E n°7 : Choix du site du projet photovoltaïque**
- Mesure E n°8 : Choix de l'implantation du projet photovoltaïque et de ses voies d'accès**
- Mesure R n°20 : Conservation d'espaces ouverts entre les rangées de panneaux**
- Mesure R n°21 : Conservation de milieux buissonnants**
- Mesure R n°23 : Adaptation du calendrier de travaux**
- Mesure R n°24 : Balisage préventif et mise en défens des zones sensibles**
- Mesure R n°25 : Mise en place d'un suivi écologique de chantier**

L'implantation du projet photovoltaïque évite les habitats d'intérêt communautaire observés lors de l'état initial. Deux espèces d'intérêt communautaire de chiroptères ont été recensées au sein de l'aire d'étude immédiate. Au regard de la proximité de la zone Natura 2000 FR2600973, ces individus peuvent fréquenter les deux milieux même si cela est peu probable. Cependant, l'évitement des perturbations nocturnes permet de limiter les impacts du projet photovoltaïque sur ces espèces ainsi que le schéma d'implantation qui se situe en dehors de tout territoire favorable pour le gîte arboricole. Pour l'avifaune, nous avons relevé la présence de quatre espèces d'intérêt communautaire. Seul le Milan noir peut provenir de la ZPS, cependant la nature du projet limite fortement les incidences qu'il peut avoir sur les individus provenant de cette dernière.

Ainsi, les incidences retenues pour la réalisation du projet photovoltaïque sur les espèces et les habitats présents au sein des ZSC FR2600973 et FR2612001 sont en conséquence jugées négligeables.

II. 4. Effets permanents du projet sur le paysage

Afin de mettre en place des mesures efficaces pour supprimer ou réduire les impacts les plus importants que le projet pourrait avoir sur le paysage durant la phase d'exploitation, il est essentiel d'en mesurer l'importance pour chaque zone investie par le projet solaire. Pour se faire, une comparaison entre la visibilité des points de vue présentés dans l'état initial et celle du projet après la conception va être réalisée. Un commentaire viendra décrire cette comparaison, pour ensuite conclure sur un impact avant mise en place de mesures complémentaires. Des photomontages sont présentés par la suite afin de visualiser le paysage après la réalisation de l'ouvrage.

II. 4. 1. Visibilités et impacts du projet depuis le patrimoine protégé

II. 4. 1. 1. Visibilité

L'état initial a démontré que le profil topographique du territoire d'étude était propice à l'ouverture des vues en direction du site d'étude pour trois éléments du patrimoine protégé : depuis le bien UNESCO (quelques localités éloignées et une localité proche), depuis les abords de l'Église Saint-Pierre et Saint-Barthélemy (à Pommard), et depuis les abords de la Chapelle du cimetière (à Volnay).

Situation n°12		Depuis le parcours du chemin blanc qui longe la voie ferrée, compris au sein du bien UNESCO	
<p>Cette situation est l'une des rares qui permettront d'apprécier le projet depuis la limite du bien UNESCO à une telle proximité. Elle est localisée sur un chemin empierré longeant la voie ferrée, qui semble très peu emprunté. Depuis cette localité, l'observateur pourra percevoir le projet qui prendra place sur les hauteurs du site d'étude, la ligne arbustive située sur son pourtour étant conservée. Ces dernières permettront d'introduire l'image du projet, mais l'effet de la microtopographie rendra les structures visibles, justifiant le niveau d'impact de cette situation égal à celui de la sensibilité. Malgré cela, il est considéré que ce nouveau paysage, remarquable à une échelle très locale, ne viendra pas questionner la qualité paysagère du bien inscrit au patrimoine Mondial de l'UNESCO.</p>			
Distance du site d'étude (état initial)	200 m	Sensibilité (état initial)	Faible
Distance des premières tables solaires	230 m	Impact avant mise en place de mesures complémentaires	Faible

Situation n°13		Depuis les hauteurs de Beaune	
<p>Cette situation illustre le type de paysage s'ouvrant en direction du site d'étude, observable lors du parcours de la Côte de Beaune, inclut au sein du bien UNESCO. A cette hauteur, le paysage s'ouvre sur l'extérieur en proposant un panorama sur 180°. La plaine, la ville de Beaune et sa zone industrielle se révèlent alors à l'observateur. La profondeur visuelle permet au regard de l'observateur de glisser sur plusieurs kilomètres, justifiant la possibilité pour l'œil de passer sur le site d'étude en balayant ce panorama. Cependant, à une telle distance, les visuels ci-dessus montrent bien qu'il ne sera pas possible de percevoir significativement le projet. L'impact sur cette situation est donc considéré comme étant négligeable.</p>			
Distance du site d'étude (état initial)	2,8 km	Sensibilité (état initial)	Négligeable
Distance des premières tables solaires	2,8 km	Impact avant mise en place de mesures complémentaires	Négligeable

Situation n°14		Depuis les hauteurs de Pommard	
<p>Cette situation, également située au sein du périmètre UNESCO, illustre le théorique cas de covisibilité entre l'Eglise et le site d'étude, qui font partie d'un même panorama. Cependant, pour les mêmes raisons que précédemment évoquées, l'état initial a démontré que le site d'étude n'était pas significativement remarquable dans ce paysage à l'œil nu. Il en sera donc de même pour le projet qui y prendra place. Pour ces raisons, l'impact paysager associé à cette situation est négligeable.</p>			
Distance du site d'étude (état initial)	2,8 km	Sensibilité (état initial)	Négligeable
Distance des premières tables solaires	2,8 km	Impact avant mise en place de mesures complémentaires	Négligeable

Situation n°15		Depuis les hauteurs de Volnay	
<p>Comme les précédentes, cette situation présente un autre cas théorique de visibilité du projet en faisant intervenir la Chapelle du cimetière de Volnay, monument historique, dans le panorama. Pour les mêmes raisons que précédemment évoquées, la construction du projet n'aura pas d'influence sur la qualité paysagère et patrimoniale de cette localité. En effet, celui-ci ne sera pas significativement remarquable dans ce vaste paysage, justifiant l'impact négligeable qui y est associé.</p>			
Distance du site d'étude (état initial)	3,7 km	Sensibilité (état initial)	Négligeable
Distance des premières tables solaires	3,7 km	Impact avant mise en place de mesures complémentaires	Négligeable

II. 4. 1. 2. Niveau de l'impact

Analyse des impacts

Il a été vu que, malgré la proximité du bien UNESCO des Climats du vignoble de Bourgogne et son allure topographique favorable à une ouverture du paysage, le projet ne viendrait pas modifier la nature et la patrimonialité de cet environnement. En effet, la faible emprise du projet ainsi que son éloignement des points de vue les plus remarquables ne le rendra pas significativement visible lors de la déambulation de l'observateur.

Pour ces raisons, l'impact paysager sur le patrimoine protégé à l'échelle du territoire d'étude est considéré comme négligeable.



Positif	Négligeable	Très faible	Faible	Moyen	Fort
---------	--------------------	-------------	--------	-------	------

II. 4. 2. Visibilités et impacts du projet depuis les lieux de vie et de loisir

II. 4. 2. 1. Visibilité

Les riverains qui occupent les lieux de vie présentés ci-dessous ont tendance à s'approprier le paysage qui les entoure, caractérisant ainsi grandement leur qualité de vie. La modification de cet environnement, quel que soit le projet en question, peut ainsi mettre en évidence des sensibilités et des impacts paysagers importants.

Il a été vu que les lieux de vie les plus exposés à la réalisation du projet sont situés au sein de l'AEI. Ils sont rassemblés dans un quartier résidentiel situé au sud de ce périmètre d'étude.

Situation n°10	Depuis les habitations de la frange nord du tissu urbain de Bligny-lès-Beaune		
	 <p>Visibilité du site d'étude</p>		
 <p>Visibilité de la zone du site d'étude investie par le projet</p>			
<p>Cette situation illustre la possible visibilité du projet depuis une dizaine d'habitations située sur la frange nord du quartier d'habitation localisé au sud de l'AEI. Elle indique que, depuis les jardins ou les étages des maisons, le projet pourrait intervenir dans ce paysage vécu, sans pour autant redéfinir la nature de cet environnement. De plus, ABO ENERGY a choisi de conserver la périphérie arbustive des parcelles, ce qui permettra d'atténuer légèrement la marque du projet par rapport à ce que supposait le site d'étude. Pour ces raisons, l'impact paysager concernant ce lieu de vie est faible.</p>			
Distance du site d'étude (état initial)	500 m	Sensibilité (état initial)	Modérée
Distance des premières tables solaires	520 m	Impact avant mise en place de mesures complémentaires	Faible

Situation n°11		Depuis les habitations de la rue de la Croix Blanche	
		 <p>Visibilité du site d'étude</p>	
 <p>Visibilité de la zone du site d'étude investie par le projet</p>			
<p>Cette situation illustre une autre possible visibilité du projet depuis une seconde rue du même quartier d'habitation. L'ouvrage se dessinera alors sur les hauteurs du site d'étude en occupant une place raisonnée dans ce paysage. Pour les mêmes raisons que précédemment évoquées, l'impact paysager associé à cette situation est faible, la strate arbustive venant introduire la place du projet.</p>			
Distance du site d'étude (état initial)	520 m	Sensibilité (état initial)	Modérée
Distance des premières tables solaires	540 m	Impact avant mise en place de mesures complémentaires	Faible

Situation n°9		Depuis l'entrée de l'étang privé qui jouxte le site d'étude	
		 <p>Visibilité du site d'étude</p>	
 <p>Visibilité de la zone du site d'étude investie par le projet</p>			
<p>Initialement, cet étang privé apparenté à un lieu de loisir jouxte le site d'étude en présentant son pourtour arbustif, justifiant sa sensibilité à la réalisation du projet solaire. Finalement, la conception de l'ouvrage prévoit de conserver la frange arbustive des parcelles initiale, ce qui indique que les structures solaires ne seront finalement pas visibles depuis cette localité. Pour ces raisons, l'impact paysager associé à cette situation est négligeable.</p>			
Distance du site d'étude (état initial)	5 m	Sensibilité (état initial)	Modérée
Distance des premières tables solaires	-	Impact avant mise en place de mesures complémentaires	Négligeable

II. 4. 2. 2. Niveau de l'impact

Analyse des impacts

Les principaux impacts visuels du projet sur l'habitat concernent la frange nord du tissu urbain de Bligny-lès-Beaune. Une dizaine d'habitations sera potentiellement concernée par l'évolution du paysage suite à la réalisation du projet. Cependant, il a été vu que la place qu'occuperait le projet dans le paysage ne sera pas majoritaire. De plus, l'image des structures solaires sera atténuée par la végétation présente sur le pourtour du site d'étude, qu'il est prévu de conserver dans la mise en place du projet.

L'impact global concernant la thématique de l'habitat de l'AEI est donc qualifié de faible.

Positif	Négligeable	Très faible	Faible	Moyen	Fort
---------	-------------	-------------	---------------	-------	------

II. 4. 3. Visibilités et impacts du projet depuis les voies de circulation

II. 4. 3. 1. Visibilité

Le paysage traversé par les voies de circulation peut être perçu de différentes manières suivant l'utilisateur qui les emprunte.

En effet, les autoroutes, les routes nationales et les grandes routes départementales sont essentiellement utilisées à des fins de transit afin de se rendre d'un point A à un point B. Leur motif dans le paysage est généralement proportionnel à leur fréquentation, pouvant initialement anthropiser l'environnement.

Les routes départementales secondaires et les voies communales sont utilisées à une échelle plus restreinte et plus localisée. En effet, elles sont généralement le support du trajet des usagers locaux qui gravitent autour de leur lieu de vie, ce qui peut rendre le paysage traversé identitaire. Leur fréquentation est limitée, mais le paysage traversé revêt parfois une identité plus forte que ceux qui cadrent les grands axes routiers précédemment cités.




Enfin, les chemins enherbés ou empierrés sont généralement utilisés dans le cadre de l'activité agricole, mais peuvent aussi être investis par les riverains pour de la promenade ou du sport. Cependant, leur faible fréquentation ainsi que leur situation isolée les rendent souvent peu sensibles et peu impactés par la réalisation d'un projet solaire à proximité. En revanche, le niveau de ces derniers peut être accru dans le cas où l'un de ces chemins serait le support d'un itinéraire de randonnée reconnu.

Par sa proximité avec un pôle urbain important, il a initialement été relevé que le site d'étude se trouvait dans un environnement au maillage de voies de circulation relativement complexe. En effet, une voie ferrée, des routes départementales, des chemins et des itinéraires cyclables permettent une desserte aisée de cet environnement.

Depuis la voie ferrée




Situation n°6	Depuis la voie ferrée		
	<p>Visibilité du site d'étude</p>		
<p>Visibilité de la zone du site d'étude investie par le projet</p>			
<p>Il a été vu que le site d'étude était initialement appréciable depuis la voie ferrée traversant l'ouest de l'AEI. En effet, depuis cette position, la conception du projet permet d'affirmer que ce dernier sera appréciable sur les hauteurs des parcelles, en étant introduit par la végétation arbustive périphérique. Sa marque dans le paysage sera donc légèrement plus atténuée que ce que supposait le site d'étude. De plus, au vu de la vitesse de déplacement des voyageurs se trouvant dans un train, on peut affirmer que ce changement dans le paysage sera très difficilement visible. Pour ces raisons, l'impact paysager associé à cette situation est très faible.</p>			
Distance du site d'étude (état initial)	390 m	Sensibilité (état initial)	Faible
Distance des premières tables solaires	410 m	Impact avant mise en place de mesures complémentaires	Très faible




Depuis les routes départementales et secondaires

Situation n°8		Depuis la route départementale D 1074	
		 <p>Visibilité du site d'étude</p>	
 <p>Visibilité de la zone du site d'étude investie par le projet</p>			
<p>Cette route passe de façon parallèle au site d'étude, en s'ouvrant dans sa direction. Depuis cette position, le projet prendra place sur les hauteurs des parcelles, en se révélant discrètement au conducteur. Il sera cependant introduit par une strate arbustive, réduisant ainsi légèrement sa marque dans le paysage en comparaison à ce que supposait le site d'étude. A noter que la vitesse du conducteur sur cet axe, qui est en moyenne de 90 km/h, ne lui permettra pas de poser durablement son regard sur l'ouvrage. Il est donc considéré que le projet sera peu influent sur cette situation, justifiant l'impact très faible qui lui est associée.</p>			
Distance du site d'étude (état initial)	300 m	Sensibilité (état initial)	Faible
Distance des premières tables solaires	320 m	Impact avant mise en place de mesures complémentaires	Très faible

Situation n°7		Depuis la route départementale D 18	
		 <p>Visibilité du site d'étude</p>	
 <p>Visibilité de la zone du site d'étude investie par le projet</p>			
<p>Cette route dessert les zones d'habitations situées au sud et à l'ouest de l'AEI et est relativement passante. Son emprunt offre des ouvertures paysagères en direction du site d'étude. Le projet viendra donc se dessiner dans ce paysage traversé en étant introduit par la strate arbustive périphérique, atténuant ainsi son image. Au vu de la vitesse de déplacement du conducteur et de sa trajectoire étant courbée, il sera peu remarquable dans ce paysage. Pour ces raisons, l'impact paysager associé à cette situation est très faible.</p>			
Distance du site d'étude (état initial)	400 m	Sensibilité (état initial)	Faible
Distance des premières tables solaires	420 m	Impact avant mise en place de mesures complémentaires	Très faible

Depuis les chemins empierrés et voies cyclables

Situation n°5		Depuis la route qui dessert l'espace de loisir « Beaune – Côté Plage »	
		 <p>Visibilité du site d'étude</p>	
 <p>Visibilité de la zone du site d'étude investie par le projet</p>			
<p>Cette voie est l'unique accès véhiculé permettant de rejoindre l'espace de loisir, « Beaune – Côté Plage ». Elle traverse un paysage qui s'ouvre en direction du site d'étude, dans lequel l'appréciation du projet sera possible. Cependant, ce dernier sera introduit par la strate arbustive périphérique, réduisant légèrement sa marque dans l'environnement. L'ouvrage sera finalement peu influent sur l'environnement traversé, et ne viendra pas non plus compromettre l'attractivité de ce lieu de loisir. Pour ces raisons, l'impact paysager associé à cette situation est très faible.</p>			
Distance du site d'étude (état initial)	550 m	Sensibilité (état initial)	Faible
Distance des premières tables solaires	570 m	Impact avant mise en place de mesures complémentaires	Très faible

Situation n°1		Depuis le chemin qui dessert le site d'étude	
		 <p>Visibilité du site d'étude</p>	
 <p>Visibilité de la zone du site d'étude investie par le projet</p>			
<p>Cette voie empierrée est celle permettant de se rapprocher le plus du site d'étude. Son emprunt permettait une nette appréciation des limites arbustives de ce dernier, ce qui la rendait sensible à la réalisation du projet. Finalement, la conception de l'ouvrage prévoit de conserver ce pourtour végétalisé, ce qui reculera les premières tables solaires par rapport à cette circulation. Les structures pourront être aperçues sur la partie surélevée du site d'étude, en étant introduites par la strate arbustive. Finalement, l'appréciation du projet sera essentiellement possible au niveau de son entrée, qui ouvrira nettement le paysage sur ses composantes. Pour ces raisons, l'impact paysager associé à cette circulation est faible.</p>			
Distance du site d'étude (état initial)	3 m	Sensibilité (état initial)	Modérée
Distance des premières tables solaires	30 m	Impact avant mise en place de mesures complémentaires	Faible

Situation n°2		Depuis le chemin de la Croix blanche qui dessert le village de Bligny-lès-Beaune	
		 <p>Visibilité du site d'étude</p>	
 <p>Visibilité de la zone du site d'étude investie par le projet</p>			
<p>Ce chemin empierré est également identifié comme étant un itinéraire cyclable. Il est ainsi quotidiennement emprunté pour la promenade et le déplacement des deux roues. La conception du projet prévoit de conserver le pourtour arbustif du site d'étude. De ce fait, le projet solaire sera légèrement moins prégnant que ce que supposait l'emprise initiale des parcelles d'étude. L'ouvrage interviendra donc dans ce paysage en lui apportant une nouvelle composante, sans pour autant bouleverser sa nature. A noter également qu'au fil des années, la strate arbustive conservée gagnera en volume, pour occulter davantage le projet. Pour ces raisons, l'impact paysager associé à ce cheminement est faible.</p>			
Distance du site d'étude (état initial)	95 m	Sensibilité (état initial)	Modérée
Distance des premières tables solaires	105 m	Impact avant mise en place de mesures complémentaires	Faible

Situation n°3		Depuis le nord de la voie verte qui permet de rejoindre le centre de Beaune	
		 <p>Visibilité du site d'étude</p>	
 <p>Visibilité de la zone du site d'étude investie par le projet</p>			
<p>Cet itinéraire cyclable passe parallèlement au site d'étude. C'était initialement le volume végétal de ce dernier qui était en fait perceptible. Finalement, la conception de l'ouvrage prévoit de conserver la périphérie arbustive des parcelles, ce qui permettra d'introduire l'image des structures solaires dans ce paysage. A cette distance, ces dernières seront finalement peu remarquables, ce qui justifie l'impact paysager très faible associé à cette situation.</p>			
Distance du site d'étude (état initial)	250 m	Sensibilité (état initial)	Faible
Distance des premières tables solaires	270 m	Impact avant mise en place de mesures complémentaires	Très faible

II. 4. 3. 2. Niveau de l'impact

Analyse des impacts

Par sa position légèrement surélevée au sein d'un fond de vallée plat, le projet s'ouvre régulièrement sur les voies de circulation environnantes. Cependant, la conservation de son pourtour arbustif ainsi que son emprise limitée et rassemblée le rendra peu remarquable dans ce nouveau paysage. Ses détails seront particulièrement visibles au niveau de son entrée, mais au-delà, il prendra place dans ce paysage ouvert en étant introduit par le linéaire arbustif. Il est donc considéré que le projet ne viendra pas significativement modifier la nature du paysage traversé.

L'impact global concernant cette thématique à l'échelle de l'AEI est donc qualifié de faible.

Positif	Négligeable	Très faible	Faible	Moyen	Fort
---------	-------------	-------------	---------------	-------	------

II. 4. 4. Présentation de photomontages

Le photomontage est un outil indispensable qui permet d'évaluer les impacts de la réalisation d'un aménagement sur son environnement. Les photomontages suivants représentent la vue que l'on pourrait obtenir sur le parc photovoltaïque avant la mise en place de mesures.

Rappelons que la perception du projet peut varier en fonction de la saison, mais aussi en fonction de l'heure de la journée et des conditions météorologiques. Les photomontages illustrent le projet à différentes échelles, car il a précédemment été vu que l'environnement ouvert dans lequel il s'implante pourra permettre son appréciation à plusieurs reprises.

Chaque photomontage est localisé sur la carte qui l'accompagne. Ils ont été choisis afin d'illustrer le projet depuis des points d'où le site d'étude est le plus visible. Ils sont accompagnés de la photo de l'état initial, et sont commentés.

Les photomontages ont été réalisés à l'aide des logiciels SketchUp Pro et Photoshop.

Situation n°4	Depuis le chemin empierré qui rejoint le site d'étude par l'ouest		
<p>Ce chemin empierré, qui semble assez peu emprunté, permet également de se rapprocher de la zone de projet. La visibilité du site d'étude se justifiait initialement en l'appréciation de sa périphérie arbustive, qui sera finalement conservée suite à la réalisation du projet. Ce dernier sera donc moins prégnant que ce que supposait le site d'étude, justifiant l'impact paysager très faible associé à cette situation.</p>			
Distance du site d'étude (état initial)	395 m	Sensibilité (état initial)	Faible
Distance des premières tables solaires	405 m	Impact avant mise en place de mesures complémentaires	Très faible

Photomontage n°1

Au niveau de l'entrée de la centrale solaire



Localisation de la prise de vue



Photographie de l'état initial



Photomontage n°1
(Réalisation : NCA Environnement)

C'est à proximité de l'entrée de l'ouvrage que les tables solaires seront le plus perceptibles, là où la végétation arbustive s'écarte. A ce niveau, l'observateur pourra apprécier les premières structures ainsi que la clôture sur piquets bois qui vient correctement s'intégrer dans cet environnement rural. Autrement, en continuant sa route, le paysage offert à l'observateur sera majoritairement contraint par la strate arbustive périphérique qui viendra introduire l'image du projet. Pour ces raisons, l'impact paysager associé à ce chemin empierré est faible.

Rappel de l'impact sur la situation

Faible

Photomontage n°2

Depuis le chemin de la Croix blanche



Localisation de la prise de vue



Photographie de l'état initial



Photomontage n°2
(Réalisation : NCA Environnement)

Cet itinéraire cyclable converge vers le projet. Ce dernier prendra place sur le plateau du site d'étude, en surplombant légèrement la position de l'observateur. Il sera malgré tout introduit par la végétation arbustive, qui permet une diminution de sa prégnance. A noter qu'au fil des années, cette végétation gagnera en volume, en occultant davantage le projet. Malgré sa visibilité, les éléments initialement structurants de ce paysage sont conservés, justifiant l'impact limité associé à cette situation.

Rappel de l'impact sur la situation

Faible

Photomontage n°3

Depuis le chemin empierré qui rejoint le projet par l'ouest



Localisation de la prise de vue



Photographie de l'état initial



Photomontage n°3
(Réalisation : NCA Environnement)

Ce photomontage illustre la visibilité du projet depuis un autre chemin empierré, en s'éloignant davantage de son emprise. A une telle distance, le projet sera finalement peu remarquable dans le paysage. Il prendra l'aspect d'une étendue sombre venant se positionner à l'arrière de la végétation arbustive et arborée qui souligne l'arrière-plan. Ses détails ne seront pas réellement identifiables, et son image ne viendra pas modifier la nature du paysage existant. Pour ces raisons, l'impact paysager associé à cette situation est très faible.

Rappel de l'impact sur la situation

Très faible

Photomontage n°4

Depuis la route qui dessert l'espace de loisir « Beaune – Côté Plage »



Localisation de la prise de vue



Photographie de l'état initial

Ce photomontage illustre la possible visibilité du projet lors de l'emprunt de la route qui mène à l'espace de loisir, « Beaune – Côté Plage ». Rappelons que depuis l'enceinte de ce dernier, il ne sera pas possible de percevoir l'ouvrage. Lors de l'emprunt de cette route, le projet sera difficilement perceptible car introduit par une végétation et situé à plus de 500 m de l'observateur. Sa construction ne viendra pas modifier la nature de ce paysage traversé, justifiant l'impact très faible qui y est associé.



Photomontage n°4
(Réalisation : NCA Environnement)

Rappel de l'impact sur la situation

Très faible

Photomontage n°5

Depuis les habitations de la frange nord du tissu urbain de Bligny-lès-Beaune



Localisation de la prise de vue



Photographie de l'état initial



Photomontage n°5
(Réalisation : NCA Environnement)

Ce photomontage illustre la visibilité du projet depuis la frange nord du quartier d'habitation situé 500 m au sud du projet. Ainsi, depuis une dizaine d'habitation, il confirme que le projet sera perceptible, en occupant une fine bande aux teintes sombres dans cet environnement ouvert. Celle-ci sera introduite par une végétation arbustive qui gagnera en volume au fil des années, augmentant l'effet d'occultation du projet. Malgré la perception de ce dernier depuis ce lieu de vie, il est considéré que cet environnement ne sera pas amené à évoluer significativement suite à sa mise en œuvre, justifiant l'impact paysager limité associé à ce lieu de vie.

Rappel de l'impact sur la situation

Faible

Photomontage n°6

Depuis le parcours du chemin blanc qui longe la voie ferrée, compris au sein du bien UNESCO



Localisation de la prise de vue



Photographie de l'état initial

Cette localité, comprise au sein du bien UNESCO des Climats du vignoble de Bourgogne, est la seule présentant une visibilité notable du projet depuis cet élément du patrimoine protégé. A noter que cet environnement n'est pas réellement représentatif des spécificités paysagères de ce bien UNESCO, ne rendant pas ce paysage remarquable. De plus, ce chemin blanc semble très peu emprunté. Finalement, le projet pourra être perceptible dans ce paysage, en prenant la forme d'un linéaire sombre peu identifiable. Il sera introduit par une végétation arbustive et ne modifiera pas la nature initiale de ce paysage, également qualifié par la proximité de la voie ferrée. Pour ces raisons, l'impact paysager associé à cette situation est faible.



Photomontage n°6
(Réalisation : NCA Environnement)

Rappel de l'impact sur la situation

Faible

Photomontage n°7

Depuis les hauteurs de Beaune



Localisation de la prise de vue



Photographie de l'état initial

Initialement, la topographie et l'orientation qui qualifiait les Côtes de Beaune étaient favorables à une ouverture des paysages en direction du projet. Finalement, ce photomontage confirme bien qu'à l'œil nu, celui-ci ne sera pas perceptible et n'aura aucune influence sur la qualité paysagère de cette vue, comprise au sein du bien UNESCO des Climats des vignobles de Bourgogne. Pour cette raison, il est confirmé que l'impact paysager sur cette situation est négligeable.



Photomontage n°7
(Réalisation : NCA Environnement)

Rappel de l'impact sur la situation

Négligeable

Photomontage n°8 : Depuis les hauteurs de Pommard



Localisation de la prise de vue



Prise de vue initiale
(Source : H2air)



Photomontage 8
(Réalisation : NCA Environnement)

L'état topographique et l'orientation de cette localité indiquaient initialement qu'un cas de covisibilité entre le site d'étude et l'Église Saint-Pierre et Saint-Barthélémy de Pommard était possible. De plus, cette situation s'inscrit au sein du périmètre du bien UNESCO, les Climats du vignoble de Bourgogne. Finalement, ce photomontage montre bien que le projet ne sera pas perceptible à l'œil nu, malgré cette vaste ouverture paysagère. Il est donc confirmé que l'ouvrage n'aura aucun impact paysager sur ce paysage typique des Côtes de Beaune.

Impact sur la situation

Négligeable

II. 4. 5. Synthèse des impacts paysagers du projet sur son environnement, avant la mise en place de mesures complémentaires

La conclusion de l'état initial a précédemment mis en évidence les principales sensibilités relatives à la réalisation du projet solaire sur le plan paysager. Le schéma ci-dessous avait alors été présenté.

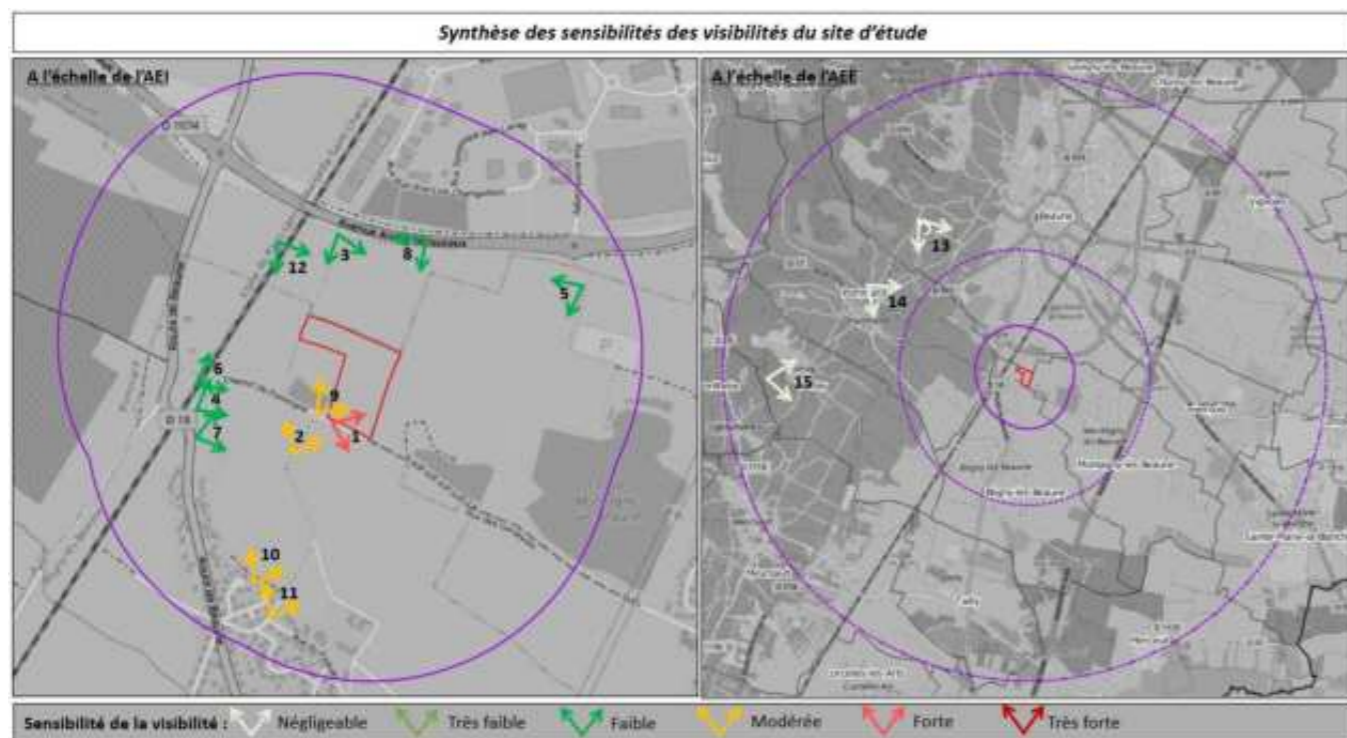


Schéma de synthèse des sensibilités relevées dans l'état initial

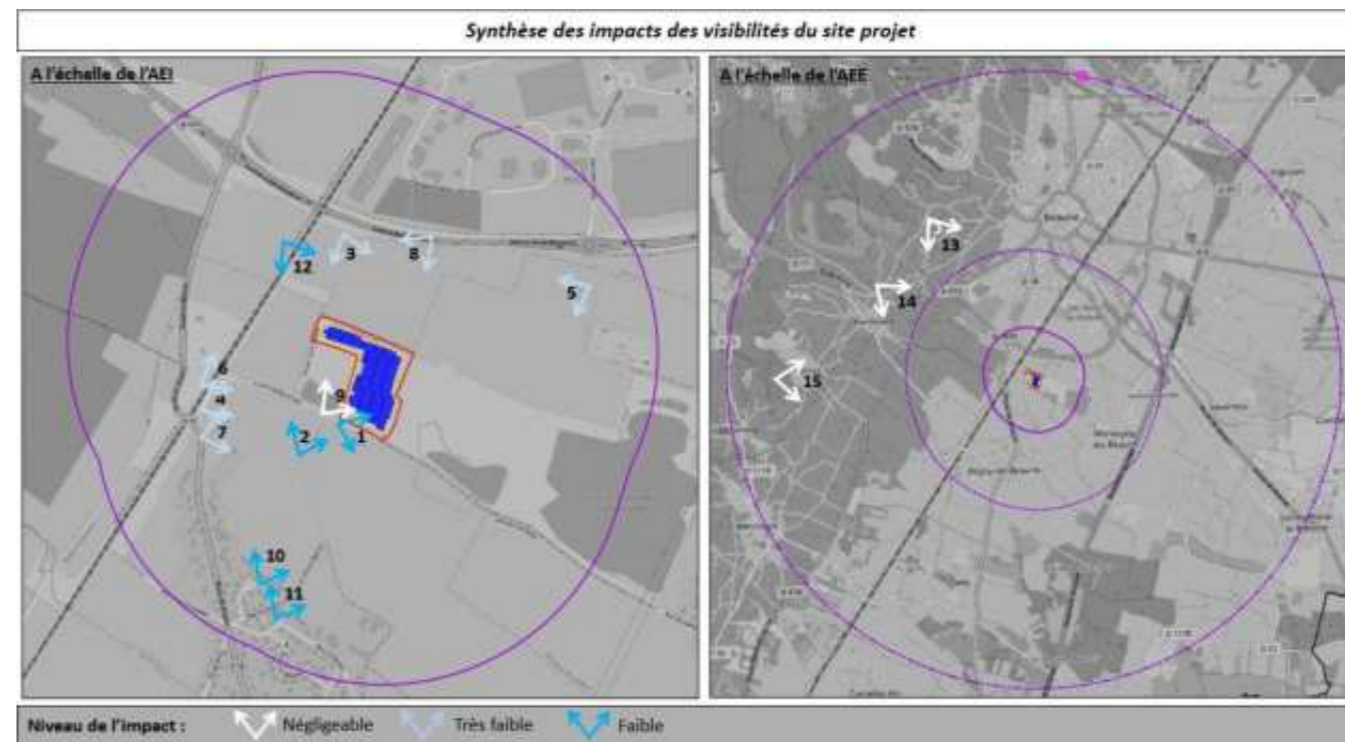


Schéma de synthèse des impacts

Ce même modèle a été repris afin de synthétiser le niveau des impacts qui a précédemment été établi suite aux choix de conception concernant le projet. Il est ainsi possible de voir que, globalement, l'impact a été baissé à minima d'un niveau comparé aux sensibilités précédemment définies. Cela s'explique par certains choix de conception du projet, dont le plus notable est la conservation du pourtour arbustif du site d'étude. Cette décision permet d'atténuer la marque du projet dans le paysage, en garantissant un effet d'occultation de plus en plus important au fil des années.

Afin de réduire certains des impacts bruts présentés ci-dessus, il est prévu de mettre en place des mesures complémentaires.